



## Discrimination raciale et abus de pouvoir

Par juan, le 03/01/2013 à 17:46

**Bonjour,**

**Je me suis fait arrêter par deux gendarmes qui m' ont demandé mes papiers.Mes papiers étaient en règle, ma voiture en état.II m' ont indiqué qu'ils allaient pratiquer un teste salivaire en raison de ma couleur de peau et de mes tresses africaines ce qui ma blessé et choqué.II m arrive de fumer occasionnellement voir régulièrement et j' avais effectivement fumé du cannabis en début de matinée ce qui m empêchait pas de conduire plus de 7h après.**

**Ils m'ont dits qu' ils allaient effectuer le test sur place, ce qui prendrait environ 15 min 3 min de frottis salivaire, 2 min pour les réactif et 8 pour le resultat.**

**Le premier test est ressorti sans résultat au bout des 8 min,ils ont décidé de prolonger le délai d' attente et malgré le dépassement de temps d' attente, le test n' était pas probant.**

**A partir de là, ils ont décidé de m' en imposer un second dont le temps de reaction a également été prolongé.**

**Les tests n' étant pas significatifs, les gendarmes ont décidé de me retirer mon permis et de m imposer une prise de sang,qui évidemment était positif avec 3.60 ng/ml et n' ont pas voulu me donner une copie du resulta sanguin j'ai pourtant insisté mai rien a faire.J'ai donc pri 3 mois de retrait car je n'ai jamais été connu des service de police casier vierge.Ils ont réitérer leurs allusion à ma couleur de peau devant ma compagne qui était présente pendant l' établissement du procès-verbal.**

**Les tests n'ayant pas été probants, le resultat de l' analyse de sang ne m'ayant pas été communiqué,je me demande si mon permis ne m'a pas été retiré a cause de mes tresses et de ma couleur de peau.**

**J' ai donc fait une lettre au préfet en expliquant tous sa,celci a été ressu le 28 décembre.**

**J'aimerais savoir ce que je risque?**

**Si le fait d'avoir fait une lettre fera bouger les chose et si non que faire pour les faire bouger?**

**Il y a quand même discrimination raciale je pense si je me trompe pas et il n'y avai aucune raison justificative de leur controle salivair dû moins le fais d'etre metisse (je suis français né au Brésil adopté par mes parent français en adoption plénière)avec des tresse africaine ne justifi en aucun cas un contrôle salivaire.**

**Quand pensez-vous?**

Par youris, le 03/01/2013 à 19:50

bjr,

la justification du test par votre couleur de peau est inadmissible de la part des personnes chargés de faire respecter la loi.

par contre il apparait que le résultat au dépistage de produits stupéfiants est positif ce qui est logique puisque vous reconnaissez avoir fumé du cannabis le matin même.

le comportement critiquable des gendarmes n'efface pas votre infraction au code pénal et n'est donc pas à mon avis contestable.

la discrimination à votre encontre n'efface pas votre infraction à la législation sur les stupéfiants.

ce qui est malheureux c'est que votre couleur de peau leur ait donné raison.

cdt

Par **juan**, le **03/01/2013** à **20:09**

merci pour votre reponse.et du fait que les deux test salivaire n ont pas été probant ni significatif etait-il en droit de m imposer la prise de sang?

car au debut ils m ont demandé si je fumai et j ai repondu que non et ils m ont kd meme fait le test donc a ce mommen la je leur ai dit que sa m arrivai de fumer sinon ils allaient voir que je leur mentais.

et y a til vraiment rien a faire du fait que ma compagne était présente lors de l établissement du procès verbal quand ils ont réitéré sur ma couleur de peau?

dans l estafette ils m ont bien précisé que si j avai pas été noir avec des tresse il ne m aurai pas arrêté.

Par **juan**, le **03/01/2013** à **20:22**

et pareil pour la prise de sang,ont ils le droit de garder les resultats et de ne pas m en donner une copie?